Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-243500782-20260707-DEL2026_176-DE

Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire

L'an deux mille vingt-six le mardi 7 juillet 2026 à 18h00, les membres du Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis Salle René COUANAU, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :
M. LE MOAL Marcel, Mme ROULLÉ Isabelle, pour la commune de Cancale,
M. HERVOIR Yoann, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. LEUDIERE Cyrille, pour la commune de Hirel,
Mme MARTIG Emmanuelle, M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme FOREST Lisa, M. LEGRAND Jérôme, pour la commune de La Gouesnière,
M. CORNÉE Jean-Malo, pour la commune de La Ville-ès-Nonais,
M. BRIAND Pascal, pour la commune de Le Tronchet,
M. JULLIEN David, pour la commune de Lillemer,
M. LE ROLLAND Philippe, pour la commune de Plerguer,
M. PRULHIERE Stéphane, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal, pour la commune de Saint-Guinoux,
Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
M. CRANCE Jean-Virgile, M. LURTON Gilles, Mme ROCHE Céline, pour la commune de Saint-Malo,
M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,

Est absent excusé : M. BIANCO Pascal, M. COMPAIN Olivier

Secrétaire de séance : M. Jérôme LEGRAND

Convocation en date du 30 juin 2026. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 7 juillet 2026.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-243500782-20260707-DEL2026_176-DE

Bureau communautaire du 7 juillet 2026

Délibération n°DEL2026-176

DEPLACEMENT – MOBILITE – TRANSPORT – ACCESSIBILITE ET PLAN VELO

Objet : Renouvellement de l'adhésion au Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) pour l'année 2026

Rapporteur : Monsieur Eric POUSSIN, Vice-Président délégué

Fondé en 1980, le GART (Groupement des Autorités Responsables de Transport) agit en faveur du développement des transports publics et des modes alternatifs à l'usage individuel de la voiture. En sa qualité d'acteur incontournable de la mobilité durable, le GART partage les grands enjeux du secteur avec ses adhérents, plus de 250 autorités organisatrices de transport, et les défend à tous les niveaux où se déterminent les politiques publiques.

Pour l'année 2026, il est proposé de reconduire l'adhésion de Saint-Malo Agglomération à l'association, qui présente un intérêt certain pour la communauté ; en effet, le GART propose des services de conseil juridique, financier, fiscal ou technique, ainsi que des formations et séminaires tant à destination des techniciens que des élus dans le domaine de la mobilité.

Nom de l'organisme	**Activité**	**Rappel 2025**	**Montant 2026**
GART (Groupement des Autorités Responsables des Transports)	Association regroupant l'essentiel des Autorités Organisatrices de Transports. Elle propose des services de conseil juridique, financier, fiscal ou technique, ainsi que des formations et séminaires tant à destination des techniciens que des élus.	4 680,75 €	4 699,35€

La cotisation 2026 est fixée à 0,053 € par habitant : Population référence : 88 667 hab. (Source DGCL) soit 4 699,35 €.

Suivant l'avis favorable de la commission e – mobilités en date du 9 juin 2026,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- **Décide** de renouveler l'adhésion au Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) pour l'année 2026,
- **Autorise** le versement de la cotisation pour l'année 2026 d'un montant de 4 699,35 €
- **Précise** que cette dépense est prévue au budget 2026,

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-243500782-20260707-DEL2026_176-DE

- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés. Par 22 voix POUR,

Le Secrétaire de séance,	Le registre dûment signé, Pour extrait conforme, Le Président,
Monsieur Jérôme LEGRAND	Monsieur Gilles LURTON